

## *Compte-rendu*

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'UFE (2025)

*Union française des experts en objets d'art*

MUSÉE JEAN-JACQUES HENNER, PARIS – 15 JANVIER 2026

À 18h00, la présidente Sylvie Buisson, qui siège avec le Bureau réuni au complet – Christophe Hameline (vice-président), Alexis Francis-Bœuf (trésorier) et Hervé Labrid (secrétaire général) – déclare ouverte l'assemblée générale annuelle de l'UFE, qui présente le bilan de l'année 2025. La majorité des experts de l'UFE sont présents ou ont donné procuration.

### **LE RAPPORT MORAL : FAIRE PROGRESSER L'UFE, METTRE EN VALEUR LE TALENT DE SES MEMBRES**

La présidente rappelle que le mandat du Bureau actuel, élu pour trois ans en décembre 2024, court jusqu'en décembre 2027, date à laquelle une nouvelle élection sera organisée. Après quoi, elle présente le rapport moral.

Sylvie Buisson fait d'abord un point sur la vie de l'UFE et en particulier sur les nouvelles admissions : depuis la dernière assemblée générale la chambre s'est renforcée de huit nouveaux membres. Les demandes d'adhésion sont régulières ; elles témoignent de l'excellente réputation, de la spécificité et de l'attrait de notre syndicat professionnel. Une prochaine commission d'admission se tiendra en décembre prochain. L'intérêt manifesté pour rejoindre notre chambre tant par des experts en activité que par des candidats à l'expertise implique que nos critères de sélection restent élevés et rigoureux. C'est ce à quoi nos jurys et le Bureau restent en permanence très attentifs.

### **UNE COMMUNICATION QUI MET EN VALEUR LES EXPERTS ET L'UFE TOUT ENTIÈRE**

La Chambre a poursuivi le développement de sa communication, en particulier avec des pages annuelles d'annonce dans la *Gazette Drouot* – l'UFE reste, à ce jour, la première et le seul syndicat d'experts à utiliser ce moyen – mais aussi en enrichissant et actualisant régulièrement son site web – c'est pourquoi notre webmaster a été invité à l'assemblée générale. À destination des réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn), où être présent est de plus en plus indispensable, l'UFE a aussi lancé la réalisation de courtes vidéos consacrées à nos experts, au rôle et au fonctionnement de l'UFE. Sept ont déjà été mises en ligne. La présidente invite à se manifester auprès du Bureau les experts qui souhaiteraient mettre en avant, par ce moyen, leur savoir-faire.

Cette année, l'UFE va inaugurer un cycle de courtes conférences (1/2 heure), le « Coup d'œil de l'expert », dans le cadre duquel nos membres vont avoir l'occasion présenter leur expertise "en action". Le premier "coup d'œil" animé par Léonore de Magnée, experte UFE en arts asiatiques, se déroulera le 11 février prochain dans les locaux de Lynda Trouvé, experte UFE en arts d'Asie et d'Extrême-Orient. Chaque année trois « coups d'œil » devraient ainsi être organisés. Les membres de l'UFE qui souhaiteraient en animer sont invités à présenter leurs projets au bureau de la chambre.

## LE RAPPORT FINANCIER : UNE TRÉSORERIE SAINE, UNE GESTION PRUDENTE

Alexis Francis-Bœuf, trésorier de l'UFE, commente la bonne santé financière de notre chambre professionnelle : l'exercice se clôt – comme c'est le cas chaque année depuis 2019 – par des comptes équilibrés, grâce à une gestion prudente, et une solide trésorerie régulièrement en progression, qui protège notre syndicat des risques auxquels il pourrait être confronté.

Les principaux chiffres de 2025 sont les suivants :

- une situation bancaire de 92 961,80 € au 31 décembre 2025 (contre 86 760,00 € au 31 décembre 2024).
- des recettes (admissions et cotisations) de 33 689,00 € au 31 décembre 2025.
- des dépenses (au 31 décembre 2025) d'un montant de 32 506,95 €, qui incluent les frais d'équipement des experts (édition des cartes annuelles, cartels, tampons) et les frais postaux inhérents, les frais de communication (publicité dans *La Gazette*, création graphique, site web, vidéos), les frais de bureau (papeterie, envois postaux, etc. ), les frais d'organisation de l'assemblée annuelle et des commissions d'admission, les frais bancaires et d'assurance pour la chambre, les frais de conseil juridique, les cotisations (CEDEA, Art & Droit), une action de mécénat en faveur de l'ANECP (Association Nationale des Élèves Commissaires-Priseurs).

Chaque membre de l'UFE, précise le trésorier, peut demander à consulter les pièces comptables relatives à ce rapport.

## LA POLÉMIQUE RELATIVE À L'INTRODUCTION DES ŒUVRES D'ART DANS L'« IMPÔT SUR LA FORTUNE IMPRODUCTIVE »

Le vice-président Christophe Hameline revient sur la vive polémique née au deuxième semestre 2025 d'un amendement au projet de loi de finances en discussion au Parlement.

En effet, le 28 novembre 2025, le Sénat avait adopté en première lecture un amendement au projet de loi de finances 2026 visant à transformer l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), en une contribution sur les hauts patrimoines avec le label d'Impôt sur la Fortune Improductive (IFI). Un sous amendement proposait d'intégrer des œuvres d'art dans l'assiette de ce nouvel impôt (cf. *Impôt sur la fortune improductive : amendement I-3379 dit Mattei et sous-amendement I-3910 et I-3916 dit Brun*).

L'ensemble des professions et institutions liées au marché de l'art, dont les experts, s'était alors, sous des formes diverses, dressé contre cette dernière proposition. Avaient été évoqués des conséquences extrêmement graves qui pourraient suivre l'adoption de la loi : en particulier affaiblissement du patrimoine national, difficultés accrues pour les musées d'acquérir des pièces majeures, déplacement des ventes importantes vers des places étrangères, gel des prêts pour des expositions et des donations d'œuvres d'art et, naturellement, baisse d'activité pour les entreprises du secteur avec des conséquences immédiates pour l'emploi.

Une initiative collective, sous la forme d'une déclaration publique – signée en particulier par la CEDEA (Confédération Européenne des Experts en Art) et l'UFE – avait réuni de nombreuses organisations, entreprises et institutions du marché de l'art et du monde de la culture pour un appel commun en faveur de l'exclusion des œuvres d'art du champ de l'IFI « impôt sur la fortune improductive » et de la taxe sur les holdings patrimoniales.

Depuis l'adoption de la loi de finances, le danger semble écarté, souligne le vice-président de l'UFE, mais cet épisode met en évidence la nécessité pour l'ensemble des acteurs du marché,

et en particulier pour les experts, de renforcer leurs liens, de mieux se concerter et de se préparer à parler, plus facilement et plus rapidement, d'une seule voix face aux pouvoirs publics et à la représentation nationale.

## **UN NOUVEAU RENFORCEMENT DE LA CEDEA**

Hervé Labrid, secrétaire général de l'UFE et de la CEDEA (Confédération Européenne des Experts en Art) – auprès de laquelle, avec Sylvie Buisson, il représente notre chambre – souligne qu'une des conséquences positives de la crise évoquée par le vice-président est qu'elle a permis un nouveau renforcement de la CEDEA.

En effet, la nécessité pour les experts d'apparaître et d'agir unis dans une situation dangereuse a conduit une importante chambre syndicale d'experts, la CNE, à demander son retour au sein de la CEDEA, dont elle était un des membres fondateurs et qu'elle avait choisi de quitter il y a sept ans.

Le retour de la CNE au sein de la CEDEA, qui sera officiellement acté au premier trimestre de 2026, signifie que ses 180 membres viendront renforcer le poids de la CEDEA puisque désormais toutes les grandes chambres professionnelles d'experts en art seront réunies sous la bannière de cette dernière. Notre confédération représentera désormais près de 800 experts en art. Ce qui lui donnera plus de poids encore vis-à-vis des services de l'État, des institutions et des autres acteurs du marché de l'art.

## **PROTECTION JURIDIQUE ET CYBER RISQUES**

À la demande du Bureau, l'assureur de l'UFE, M. Jimmy Gareau, représentant du cabinet Bayvet Basset, a présenté deux offres susceptibles de compléter l'assurance professionnelle que tous les membres de l'UFE doivent avoir souscrite : l'offre Protection Juridique (assureur CFDP) et la protection sur les cyber risques (assureur STOIK).

La présidente rappelle que le cabinet Bayvet Basset peut répondre aux questions de chacun des membres de l'UFE pour définir avec lui la protection la mieux adaptée et la faire évoluer en fonction des circonstances, y compris en cours de contrat.

À la suite de cette présentation, des échanges avec les membres ont permis de préciser l'intérêt de ces offres, dont le détail fait l'objet de documents mis à la disposition du Bureau et que chaque membre qui en fait la demande peut recevoir.

La présidente incite alors tous les membres de l'UFE à prendre contact avec M. Gareau pour lui présenter leur activité afin d'être conseillés sur les protections assurantielles à envisager.

À 19h30, à la fin de la discussion, la présidente déclare l'assemblée close. •